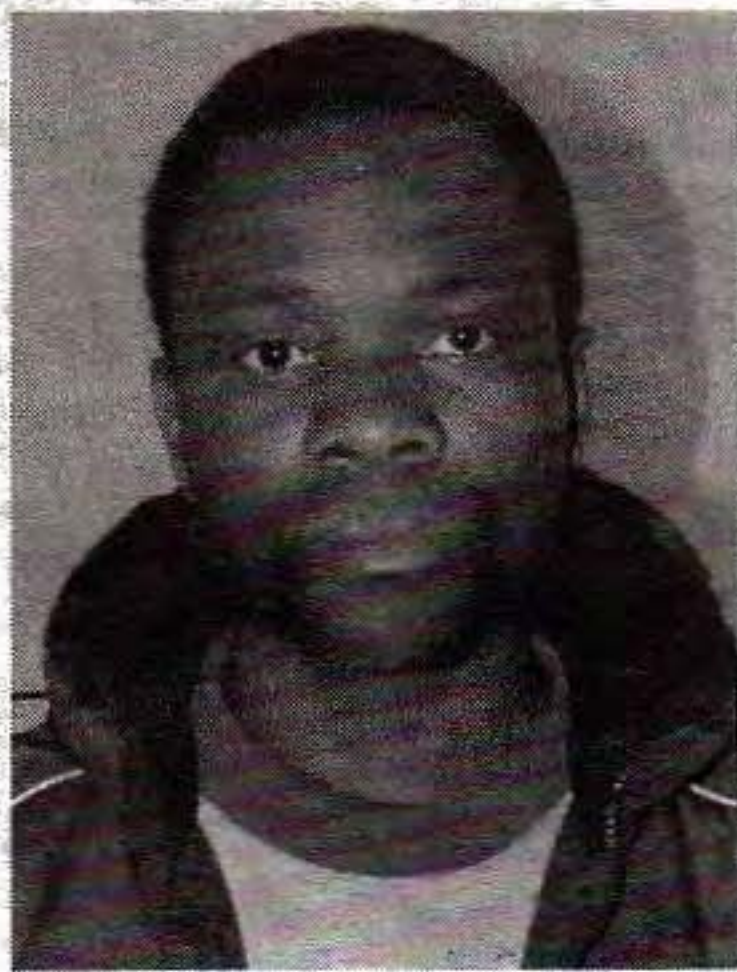


## → DES NOUVELLES DE JOSEPH KOLLIE, ÉTUDIANT EXPULSÉ

Le 10 février dernier, la préfecture de Franche-Comté a fait expulser Joseph Kollie, étudiant libérien de la faculté des lettres de Besançon. Renvoyé avec, pour tout bagage, les seuls vêtements qu'il avait sur le dos, Joseph a dû renouer les fils de sa vie dans un pays totalement dévasté par quatorze ans de guerre civile et en prenant sans cesse garde à sa sécurité personnelle.

En avril, Joseph Kollie a déposé une demande d'admission à l'Université de Franche-Comté qui a été acceptée sans condition. Objectif : obtenir un Master de français langue étrangère afin de pouvoir enseigner cette langue au Libéria à un haut niveau. Joseph



applique ainsi "au pied de la lettre" les conseils que la préfecture de Franche-Comté : "si Joseph Kollie veut un titre de séjour étudiant, il doit rentrer dans son pays et suivre la procédure "normale". Sauf qu'au Libéria, il n'y a aucune représentation diplomatique française... Le 15 juin dernier, Paulette Guinchard-Kunstler, députée du Doubs,

ainsi que messieurs Forni, président du conseil régional, Jeannerot, président du conseil général et Fousselet, maire de Besançon ont écrit une lettre commune au ministre des Affaires étrangères pour faciliter les démarches. Les cours à l'Université de Franche-Comté reprennent le 11 Septembre, sera-t-il là ?

Pour obtenir son visa, Joseph doit disposer de 2 150 euros. Son comité de soutien fait donc appel à votre générosité pour réunir cette somme. Etablir un chèque à son nom, Joseph Kollie, et l'expédier à l'adresse suivante : Comité de soutien Joseph Kollie, c/o SUD Etudiant, Faculté des lettres de Besançon, 32 rue Mégevand, 25000 Besançon. Pour tout renseignement complémentaire : soutienjoseph@yahoo.fr ou <http://www.ras.eu.org/soutienjoseph/>